

Intervention de Christian DUPESEY, Président de la MOT

Clôture de l'Assemblée générale, 23 juin 2026 à Saint-Louis

Chers adhérents, partenaires de la MOT, et acteurs du transfrontalier. Nous venons de passer un moment privilégié de la vie de notre association, avec une présence forte des élus et partenaires nationaux. Je tiens à saluer notamment les nouveaux membres de notre Bureau élus ce jour et à remercier les membres sortants. Nous allons continuer d'œuvrer ensemble en faveur de la coopération transfrontalière.

Aussi, Madame **SCHMIDIGER**, Madame **DAMMANN** et Monsieur **ZELLER**, je vous remercie à nouveau, vous et toute l'équipe de la Collectivité européenne d'Alsace autour d'Elise **LACHAT** et de l'Eurodistrict Trinational de Bâle, en particulier Frédéric **DUVINAGE** et toute son équipe, pour les préparatifs et votre accueil si chaleureux ici à Saint-Louis.

L'aménagement du territoire fait son retour dans les débats français et européens. La MOT s'en réjouit ; pour elle, il s'agit de territoires transfrontaliers ! Ces 2 journées à Saint Louis et à Bâle le montrent à l'évidence.

Après nos 2 assemblées générales en 2022 à Bayonne, et 2023 à Metz, où la **Ministre Dominique FAURE** nous a fait l'honneur de sa présence, et qui avait lancé notre feuille de route Etat/ MOT sur le transfrontalier, nous attendions beaucoup de son rapport sur l'aménagement du territoire, mais nous aurions souhaité qu'il prenne davantage en compte la spécificité du transfrontalier et les interactions avec nos voisins européens.

La France y apparaît comme une île. L'Europe n'y est évoquée que dans le cadre de la politique de cohésion, venant à l'appui de régions qui seraient elle mêmes des îles. Les « zones frontalières » n'y apparaissent que comme des exceptions privilégiées et pas comme des bassins de vie et d'expérimentation d'une Europe vécue.

Quid des interdépendances économiques, du besoin d'achever le **marché intérieur**, pour que les PME se développent de l'autre côté des frontières, comme l'a rappelé le rapport d'Enrico Letta ?

Quid des marchés du **travail transfrontaliers** : plus de 500 000 travailleurs aux frontières françaises, pesant 22 Milliards d'euros ? Et quid de leur régulation, pour qu'ils bénéficient aux 2 versants de chaque frontière, comme l'a demandé notre manifeste pour un développement équilibré des territoires transfrontaliers ?

Quid des enjeux de **mobilité transfrontalière** et transeuropéenne, depuis la mobilité locale des bassins d'emploi transfrontaliers, jusqu'aux corridors transcontinentaux, comme l'illustre si bien le territoire de notre Assemblée générale ?

Quid des **continuités écologiques ou énergétiques** - que notre projet sur les communautés énergétiques transfrontalières explore, pour la DG REGIO ?

Et surtout, quid des **enjeux citoyens**, quid de la cohésion sociale des **bassins de vie transfrontaliers** ? Comment convaincre le tiers des français et des européens qui vivent près d'une frontière, dont beaucoup choisissent l'abstention ou le vote souverainiste, que l'ouverture des frontières est une chance ? Comment convaincre nos concitoyens que le territoire européen est leur **patrimoine commun** ?

Xavier BARROIS, le Directeur général adjoint des collectivités locales, nous a annoncé le 4 décembre dernier lors de nos 1ères Assises nationales de la coopération, que le transfrontalier serait pris en compte dans la **loi de décentralisation** alors envisagée. La MOT a pris bonne note qu'il s'agirait d'une loi sur la réforme de l'Etat local, avec un volet sur l'aménagement du territoire.

Alors je m'adresse au gouvernement, à partir du texte du projet de loi – en soulignant aussi ce que la coopération franco-germano-suisse nous apprend au long de ces 2 jours.

« La **politique d'aménagement du territoire** vise à orienter, dans une vision prospective, les évolutions démographiques, environnementales, sociales et économiques du territoire national » ; oui bien sûr, **en les situant dans leur contexte transfrontalier et européen !**

« Elle a pour objet de favoriser un développement économique durable, de renforcer la cohésion sociale et territoriale ». Cette cohésion, dans le traité européen, vise notamment les « régions transfrontalières », en d'autres termes, nos chers « **bassins de vie transfrontaliers** » !

La politique d'aménagement a « pour objet d'assurer un accès équitable aux services essentiels ». ... Sans oublier les services publics transfrontaliers ! « En tenant compte des spécificités de chaque territoire, notamment des territoires ultramarins ». Rappelons que la Guyane et Saint Martin sont membres de la MOT !

« Cette politique favorise la **solidarité** et la **réciprocité** entre les territoires ». Ces solidarités doivent être également transfrontalières. La frontière Suisse, notamment grâce à la politique d'agglomération fédérale suisse, qui finance des investissements de mobilité en Allemagne et en France, autour de Bâle et de Genève, est une bonne pratique, dont devraient s'inspirer d'autres Etats voisins !

La **politique d'aménagement**, thème au cœur de nos deux jours, « est mise en œuvre conjointement par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements ». Certes, mais aussi en coopération avec les Etats et collectivités des pays voisins, comme l'ont clairement posé les traités d'Aix la Chapelle, du Quirinal et de Barcelone ! Je me réjouis que la ratification de ce dernier soit imminente !

« L'État détermine dans une stratégie nationale d'aménagement du territoire, concertée avec les représentants des collectivités territoriales, les objectifs et les choix de long terme d'aménagement et de développement durable du territoire national. Cette stratégie est élaborée en cohérence avec les engagements européens et internationaux de la France ». Sans oublier les pays voisins, en particulier dans le cadre des traités bilatéraux précités avec l'Allemagne, Italie et Espagne.

« Cette stratégie nationale constitue le cadre d'action commun de l'État et des collectivités territoriales pour l'aménagement du territoire et la contractualisation entre ces acteurs. » « Elle sert de fondement à la mobilisation des crédits européens concourant à l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne ». Sans oublier les futurs 'chapitres' Interreg en cours d'élaboration !

Pour terminer, un mot sur les **perspectives européennes**. Interreg restera l'outil financier de référence de la coopération – même si, sur des frontières aussi intégrées que l'Eurodistrict de Bâle, d'autres financements qu'Interreg sont indispensables. Dans ce contexte, je salue la reconnaissance des régions transfrontalières par la législation européenne : le **code Schengen révisé** – pour qu'elles soient respectées par les Etats dans leur gestion de la frontière ; et le **règlement BRIDGEforEU**, pour résoudre les obstacles à l'intégration de ces régions transfrontalières, appliqué en France via BRIDGE-FR, mis en œuvre par l'ANCT avec l'appui de la MOT. Je salue les propos du **Ministre HADDAD**.

La MOT se réjouit également de la relance européenne d'une **vision prospective** du territoire européen. Elle s'engage donc, à la fois, à préparer :

Une contribution du réseau de la MOT à la **stratégie française d'aménagement du territoire**.

Et Une contribution des régions transfrontalières européennes à une **vision 2050 de notre territoire européen** commun.

Elle pourrait être mise en débat lors de la réunion au **2e semestre 2027** de la Plateforme européenne de la coopération transfrontalière () du Comité européen des Régions, qui sera également l'occasion de vous réunir à nouveau dans le cadre d'un **4e Borders Forum**.

Relançons l'aménagement du territoire européen, en partant des bassins de vie transfrontaliers !

Je vous remercie toutes et tous pour votre présence aujourd'hui et votre soutien des actions de la MOT et de son réseau en faveur de la coopération transfrontalière, et vous souhaite deux journées riches d'échange !

Je vous invite maintenant à une courte pause-café avant de passer la parole à Jean Peyrony pour l'animation de la conférence sur le thème « **Coopération transfrontalière et aménagement du territoire** ».

Demain nous enchaînerons avec une **table-ronde** sur « **Le projet urbain transfrontalier à l'exemple de la politique d'agglomération Suisse et du projet 3 Land** », qui se tiendra à Bâle. Nous aurons à cette occasion l'honneur d'accueillir Monsieur **Michel FOURNIER**, Ministre français, délégué auprès de la ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, chargé de la Ruralité !

De riches échanges vous attendent !